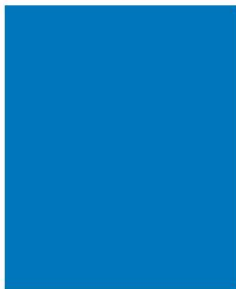




6 166 tonnes
d'emballages collectés sur une
année en vue du recyclage



Grand Belfort Communauté d'Agglomération

RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



110 km
de pistes cyclables



5 millions de m³
d'eau distribués
chaque année



EDITO

Développement durable ? Certains diront « Mais que faut-il développer ? »

Pour le Grand Belfort, nous avons choisi de développer :

la qualité du cadre de vie, la préservation de l'environnement et l'engagement face à l'urgence climatique !

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport de développement durable pour l'année 2022.

Je l'ai souhaité plus étoffé afin que chacun puisse se rendre compte des progrès réalisés et de l'engagement de la collectivité.

L'année a été particulièrement riche avec des réalisations marquantes :

- la chaufferie bois des Glacis du Château est désormais opérationnelle. Elle alimente le réseau de chaleur grâce à des plaquettes forestières produites localement ;
- les projets liés à l'hydrogène deviennent concrets avec les nouveaux bus et les travaux préparatoires pour la station d'alimentation de Danjoutin ;
- la passe à poisson de Valdoie permet la restauration de la qualité écologique dans cette zone.

mais aussi avec tout un ensemble d'actions que vous retrouverez dans ce document.

Le travail se poursuit avec la rédaction des fiches actions du Plan Climat Air Energie Territorial, la réduction des déchets (grâce au tri plus facile) et la réalisation des grandes transformations (pistes cyclables, végétalisation...).

Malgré les contraintes externes que nous traversons, vous pouvez compter sur notre engagement.

Bonne lecture

Marie-Laure FRIEZ

Vice-Présidente chargée de l'écologie et du développement durable

SOMMAIRE

I	Lutte contre le changement climatique	6
1.1	Données du territoire	6
1.2	Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)	6
1.3	Sensibilisation des citoyens, des élus et des acteurs	7
1.4	Réduire les gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables	7
1.5	Améliorer les performances énergétiques de la collectivité	10
1.6	Développer les modes de déplacement doux et collectifs	10
1.7	Réduire l'autosolisme et l'impact carbone des transports	14
1.8	Démonstrateur de la ville durable	16
2	Préservation des milieux et des ressources	17
2.1	Préserver et restaurer les milieux aquatiques	17
2.2	Préserver la ressource en eau	18
2.3	Prévenir les risques naturels	19
2.4	Développer des politiques et programmes d'aménagement du territoire en intégrant le développement durable	20
2.5	Préservation de la qualité de l'air	21
3	Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	22
3.1	Améliorer l'habitat	22
3.2	Favoriser l'aménagement du territoire	23
3.3	Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne	23
3.4	Mobilité et Transport	24
3.5	Faciliter l'insertion et l'emploi	25
3.6	Développer la coopération transfrontalière	26
3.7	Aider les communes dans leur transition	27
4	Épanouissement de tous les êtres humains	29
4.1	Pratique du sport	29
4.2	Favoriser l'éducation artistique et culturelle	32
4.3	Développer le tourisme	34
5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	35
5.1	Gérer les déchets de façon durable	35
5.2	Promouvoir des marchés publics socialement et écologiquement responsables	37

INTRODUCTION

L'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Il ne s'agit pas de présenter l'ensemble des actions menées par la collectivité. Ce rapport est une présentation des actions mises en œuvre sur notre territoire en matière de développement durable, comme mentionnés à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement :

- lutte contre le changement climatique ;
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- transition vers une économie circulaire.

1 Lutte contre le changement climatique

Grand Belfort est coordinateur de la transition énergétique. Dans ce cadre, il élabore le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et anime et coordonne les actions sur son territoire. Un diagnostic territorial a été élaboré. Quelques éléments sont exposés ci-dessous :

1.1 Données du territoire

Consommation d'énergie

Le territoire consomme environ 2826 GWh par an, soit 27,5 MWh/an/habitant (soit 7,5 litres de pétrole par jour). Les principales sources de consommation d'énergie sont les transports (36%) et le résidentiel (26%).

Le coût de cette dépense est estimé à 2 400€/an/habitant.

Émissions de gaz à effet de serre

Elles représentent 518 814 teq CO₂ (tonnes équivalent CO₂), soit 5,4 teq CO₂/an/habitant (hors production de CO₂ en dehors du territoire : ex : avion, importations...). Ces émissions sont inférieures aux émissions régionales (8 teq CO₂/an). Les principales sources d'émissions sont également le transport routier (45%) et le résidentiel (20%).

Le territoire est en capacité de séquestrer environ 7% des émissions de gaz à effet de serre actuelles, contre 15% au niveau national. Les températures pourraient augmenter de 3,4°C en été et de 2,3°C en hiver, à l'horizon 2050.

1.2 Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le Grand Belfort a validé le diagnostic territorial et le scénario stratégique autour de sept thématiques : habitat, urbanisme et qualité de l'air / mobilité / production d'énergies renouvelables / alimentation, agriculture et biodiversité / économie locale, tourisme et déchets / exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes) / et enfin culture commune et mobilisation des acteurs.

La priorité de l'ensemble des acteurs sera de réduire les besoins énergétiques du territoire de Grand Belfort selon trois principaux objectifs :

- Recherche de la sobriété énergétique des bâtiments, avec le développement de l'accompagnement à la rénovation énergétique ;
- Développement de mobilités alternatives à la voiture : développement des voies cyclables, du covoiturage, augmentation du niveau de service des transports en commun ;
- Exemplarité des collectivités au niveau notamment de la planification de la rénovation des bâtiments publics et de solutions innovantes (biomatériaux, architecture bioclimatique, énergie renouvelable...), optimisation de l'éclairage public.

Le développement des énergies renouvelables est aussi l'une des priorités, avec la production d'énergie renouvelable diversifiée (réseaux de chaleur, chaufferies bois, photovoltaïque, hydrogène, méthanisation, éolien) en concertation et coordination avec les citoyens et les partenaires.

Autre point abordé : le développement d'une économie pour répondre aux besoins de la transition énergétique (rénovation, éco-matériaux, économie circulaire, recyclage de matériaux, ingénierie technique, formation, etc.).

Le territoire devra diversifier la production locale agricole tout en préservant la biodiversité et s'adapter aux épisodes de sécheresse. Enfin, les communes et propriétaires forestiers devront poursuivre leurs efforts pour une gestion durable des forêts et la plantation progressive d'espèces diversifiées et adaptées au changement climatique.

Ces adaptations devront se faire en partenariat avec la population et les acteurs économiques. L'accent sera mis sur la communication publique large tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat. Les élus, les agents et les habitants seront sensibilisés aux enjeux climatiques.

Après la définition de la stratégie réalisée en novembre 2021, il s'agit maintenant de construire le plan d'actions. Après un premier passage devant le conseil communautaire en 2023, le plan d'actions aura une phase d'évaluation par les services de l'État qui pourront proposer des modifications. Le document éventuellement amendé sera proposé à consultation finale du public afin d'adopter la version finale.

1.3 Sensibilisation des citoyens, des élus et des acteurs

Le Grand Belfort encourage les événements comme le Festival des Transitions Écologiques et Numériques ainsi que la Fête de l'Énergie Savoureuse, en partenariat avec GAÏA Énergies.

Par ailleurs, l'agglomération souhaite :

- sensibiliser de manière très large élus, agents et acteurs publics et privés :
 - réalisation de fresques du climat (pour comprendre les causes, mécanismes et conséquences du changement climatique) et d'un atelier « 2 Tonnes » (pour atteindre les 2T de CO₂ par personne et par an à l'horizon 2050) ;
 - conférence sur le climat du territoire le 22 novembre ;
 - visites de l'appartement témoin avec GAÏA Énergies.
- encourager les initiatives citoyennes (fresque du climat sur des marchés (Offemont) ou dans la Maison de l'Environnement).

1.4 Réduire les gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables

Bois-énergie

Cette filière est majoritairement représentée chez les ménages sous forme de bûches ou pellets. Mais elle doit se structurer pour consolider un approvisionnement durable et local, notamment pour le bois-plaquettes, levier intéressant étant donné la surface boisée qui représente 33 % du territoire.

Les travaux sur la chaufferie et le réseau de chaleur des Glacis-du-Château sont en cours de finalisation. Les chaudières bois d'une puissance de 3MW couvriront les $\frac{3}{4}$ des besoins. Elles permettront de diminuer les rejets de CO₂ de 3 850 tonnes par an, tout en favorisant l'emploi : les 6 000 tonnes de plaquettes forestières nécessaires chaque année seront fournies par des producteurs locaux et labellisés PEFC (label qui garantit la gestion durable de la forêt).

Le territoire compte par ailleurs une chaudière à granulés bois à Autrechêne et plusieurs chaufferies à bois automatiques installées dans des bâtiments communaux de Fousse-magne et Belfort.

Hydrogène

Ce vecteur énergétique est un des axes forts de la stratégie du territoire dans le domaine énergétique. L'hydrogène peut être utilisé soit comme carburant direct soit pour faire de l'électricité via des piles à combustibles.

En tant que Territoire d'Innovation, le développement de la filière industrielle hydrogène s'appuie sur l'installation du futur institut national du stockage d'hydrogène et du fabricant d'électrolyseurs McPhy sur la commune de Fontaine.

Une station de production d'hydrogène sera installée sur le site des 3 réseaux à Danjoutin et aura vocation à alimenter les futurs bus à hydrogène. En effet, sur le territoire de Grand Belfort, la compétence transport est assurée par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) qui remplacera progressivement la flotte de bus Optymo par des bus à hydrogène.

Extrait de Projet de territoire 2030

L'HYDROGÈNE, UNE FILIÈRE D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE

Le défi pour le Grand Belfort, mais plus largement pour le pôle Nord Franche-Comté, est de faire face aux enjeux de la transition écologique et numérique, en consolidant son appareil industriel et en favorisant sa diversification pour limiter sa vulnérabilité.

UNE ÉCONOMIE VERTE QUI PREND DE L'AMPLEUR

La loi n°2021-110-4 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets vise à accélérer la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente. Cette nouvelle loi doit permettre d'accompagner les entreprises en favorisant la décarbonation des modes de production ainsi que l'économie circulaire.

Elle a pour but de démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, développement de nouvelles formations).

L'hydrogène vert est une façon innovante et propre de stocker des énergies renouvelables. Par ses centres d'enseignement et de recherche d'excellence dans le domaine de l'hydrogène, l'agglomération belfortaine dispose de tous les atouts pour en devenir le leader.

D'ici 2023, l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène sera représenté dans le Territoire de Belfort, grâce à :

- une station de production et distribution conçue pour des usages de mobilité devrait s'implanter à Danjoutin. Ce projet est porté par le Grand Belfort, le SMTC³ (en lien avec la RTTB⁴), Hynamics (filiale d'EDF) et la Caisse des dépôts et consignations ;
- l'institut national du stockage d'hydrogène, centre de référence mondial en matière d'essais et de certification, notamment de réservoirs à hydrogène, verra le jour en 2022 à Fontaine ;
- les entreprises belfortaines H2SYS et Avions Mauboussin devraient pouvoir concrétiser le développement de leurs produits innovants hybrides à hydrogène, respectivement un groupe d'électrogène et un avion à propulsion.
- l'entreprise de fabrication d'électrolyseurs McPhy devrait établir sa future 'gigafactory' à Belfort. Cette implantation conforterait la place d'excellence qu'occupe notre territoire dans le développement de la filière hydrogène.
- Territoire habitat va créer un premier programme immobilier dont l'hydrogène sera l'unique source d'énergie.
- la flotte Optymo sera remplacée par des bus à hydrogène

L'hydrogène peut également être utilisé dans le secteur du logement.

Extrait de Voir en Grand 1^{er} semestre 2022

DES LOGEMENTS À L'HYDROGÈNE À BELFORT

Pour la première fois en France, un bailleur social, Territoire Habitat, développe un projet d'immeuble dont les logements et l'eau sanitaire seront chauffés grâce à de l'hydrogène décarboné. Concrètement, deux bâtiments de 15 logements seront construits. Un bâtiment « démonstrateur » sera équipé d'un système de production, stockage et utilisation d'hydrogène pour les besoins énergétiques du bâtiment. Un second bâtiment « témoin », identique au premier mais sans intégrer la technologie innovante, sera construit au même endroit, au Parc à ballons à Belfort. Les deux seront équipés de moyens de mesures permettant de comparer leur fonctionnement.



Photovoltaïque

Le territoire du Grand Belfort possède un potentiel de production photovoltaïque. Ce dernier se traduit de plusieurs manières différentes : les toits des logements ou des grands bâtiments (agricoles, industriels, commerciaux et publics) et les installations au sol. L'ensemble de ces pistes seront creusées dans le cadre du PCAET.

2023 verra le démarrage du chantier d'un parc de production photovoltaïque, en partenariat avec EDF, de 33 hectares à l'aéroparc de Fontaine. Il aura une puissance de 37 MWc et le potentiel de production annuelle serait d'environ 45 GWh. Il couvrira l'équivalent sur une année des besoins électriques d'une ville de 40 000 habitants.

Méthanisation

Il existe déjà une unité de méthanisation sur la commune d'Andelnans. Celle-ci produit du biogaz qui est directement injecté dans le réseau. Les gisements potentiels sont les résidus de culture, les déjections animales et peuvent être complétés par les biodéchets de ménages ou les déchets alimentaires. L'objectif du Grand Belfort est de poursuivre dans cette voie.

1.5 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

Dans le cadre de la maintenance des bâtiments et des équipements techniques, le Grand Belfort remplace des installations dont la performance énergétique peut être améliorée. Par exemple, la rénovation de la piscine du Parc à Belfort a permis de mettre en place un système d'échange de chaleur avec la patinoire permettant d'assurer 70 % des besoins en eau chaude de l'équipement. Par ailleurs, les anciennes installations frigorifiques de la patinoire ont été remplacées par des installations performantes. Les nouveaux systèmes de refroidissement permettent à la fois de supprimer le risque de légionnelle et d'avoir une nette amélioration de l'efficacité énergétique.

La collectivité met également en place toute une série de mesures pour réduire la consommation énergétique:

- Extinction nocturne de l'éclairage public des zones d'activités du Grand Belfort selon les horaires de fermeture des activités de chaque zone ;
- Remplacement par des LED de l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments publics ;
- Baisse de la température de l'eau des bassins à la piscine (27°C bassin de natation, 28°C bassin d'apprentissage, 29°C bassin ludique, 24°C bassin extérieur) ;
- Réduction du chauffage dans l'usine de traitement d'eau potable ;
- Installation de détecteur de présence sur les nouveaux projets lorsque cela est pertinent (exemples : aire de covoiturage, déchetterie de Fontaine).

Sur la ZAE de l'Aéroparc à Fontaine, il a également été décidé de n'éclairer que les voies vertes pour les piétons-cyclistes et les traversées piétonnes. Les chaussées ne seront donc pas éclairées sur cette zone d'activité. Au-delà des économies d'énergie, cela permet également de réduire la quantité de matériel installé avec les impacts environnementaux que cela peut générer (production des équipements, transport ...).

1.6 Développer les modes de déplacement doux et collectifs

Le secteur des transports est l'une des premières sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Le trafic routier est également à l'origine de la pollution aux particules fines (PM 10), au dioxyde d'azote (NOx) et de façon indirecte à l'Ozone (O₃).

En milieu urbain et périurbain, les emprises consacrées à la circulation automobile et au stationnement occupent une part importante de l'espace public, provoquant des conflits d'usage dans un contexte de raréfaction de l'espace disponible.

Dans ce contexte, la nécessité de contenir les déplacements en automobile individuelle et de favoriser le développement des mobilités alternatives (transports collectifs, covoiturage et vélo) est un enjeu central en matière de lutte contre le dérèglement climatique, de santé publique et d'aménagement du territoire.

Sur le périmètre du Grand Belfort, le vélo présente un potentiel de développement très important, compte tenu des atouts de notre territoire : agglomération compacte, déclivité peu prononcée, aménités naturelles et paysagères, présence d'un réseau cyclable structuré, ouvert sur les pays frontaliers (FrancoVéloSuisse, Eurovélo 6).



Véloroute Sévenans / Chèvremont et table de lecture du paysage

Par ailleurs, les attentes de la population sont importantes, et les différents acteurs de l'aménagement du territoire (communes, agglomération et département) sont amenés à multiplier les coopérations et prioriser leurs projets.

Dans ce contexte, la politique cyclable du Grand Belfort se décline en plusieurs axes de travail, définis dans le schéma directeur cyclable d'agglomération 2021/ 2026.

Parmi les actions du Grand Belfort, la création de nouveaux itinéraires cyclables occupe une place importante, complétée par le

stationnement et les services aux cyclistes, mais aussi le conseil et le soutien financier aux collectivités partenaires, la communication et les actions en faveur du tourisme à vélo et de la promotion de la pratique cyclable. Il s'agit notamment :

- D'assurer le développement d'un réseau de liaisons douces qui prolongent ou complètent le réseau structurant. Ainsi le Grand Belfort a débuté ou achevé la réalisation des projets suivants : deuxième tranche de la desserte de la zone d'activité de Bourogne, démarrage des travaux de raccordement de la véloroute de Sévenans/Chèvremont avec la FrancoVéloSuisse (réhabilitation de la passerelle des Sablettes), intégration de pistes qualitatives dans le cadre du projet de requalification de l'avenue du Maréchal-Juin à Belfort (maîtrise d'ouvrage Grand Belfort) ;
- D'équiper tous les établissements communautaires (piscines, patinoire, sites du conservatoire) d'un parc de stationnement vélo, abrité et sécurisé ;



Lancement du chantier de réhabilitation de la passerelle des Sablettes, 2022



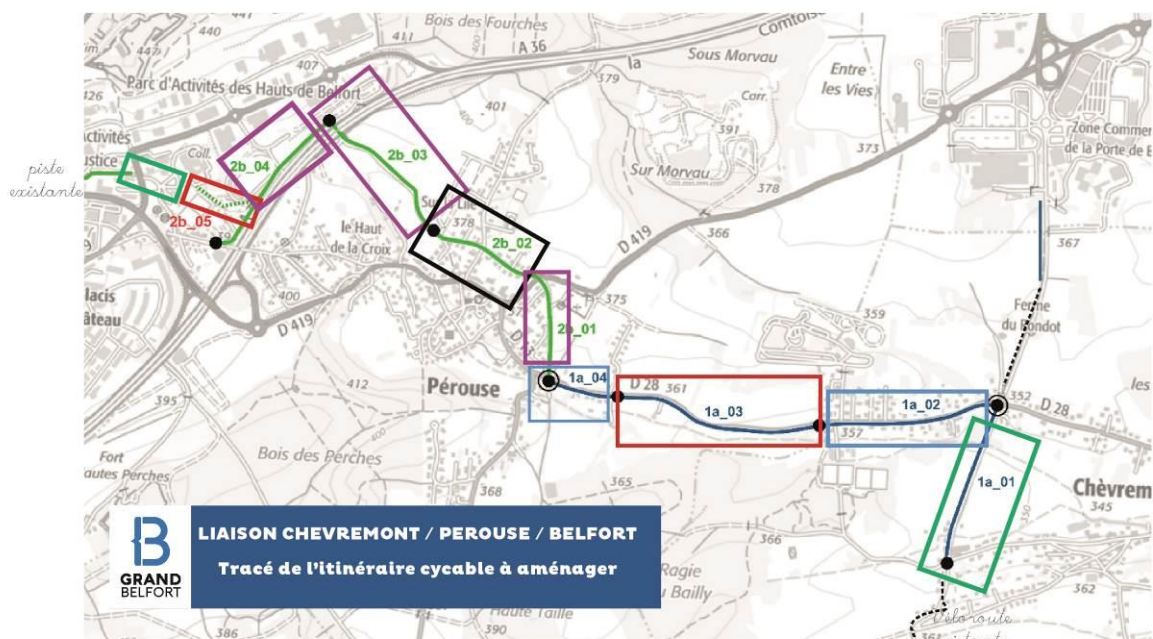
Requalification de l'avenue du Maréchal-Juin



*Aménagement d'une voie verte, deuxième tranche
Zone d'activité économique de Bourgne*



Solutions de stationnement vélo
Nouvelle piscine du parc, 2021



TYPOLOGIE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- site propre (pistes ou voie verte)
- voie interdite à la circulation
sauf services publics et riverains adressés sur la rue
- Aménagement cyclable type bandes
ou chaussidou (à priori pas de site propre)
- Accueil des cycles sur la chaussée
voie à faible trafic

Liaison Belfort / Pérouse / Chevremont
Finalisation des études, 2022



Aménagement de la halte fluviale de Montreux-Château, sur l'EuroVélo 6
Mise en place d'une borne multi-service pour les cyclistes (outils et gonflage), 2022

Par ailleurs, afin d'inciter les agents à utiliser les transports en commun, la participation financière du Grand Belfort est plus importante que celle prévue par la réglementation.

1.7 Réduire l'autosolisme et l'impact carbone des transports

Co-voiturage

En 2022, le Grand Belfort a aménagé le premier parking spécialement conçu pour les pratiques de covoiturage, dans le cadre d'un partenariat avec APRR.

Pour le Grand Belfort, ce partenariat est une opportunité intéressante pour développer les services à la mobilité au sein d'une zone stratégique. Ce secteur, desservi par un réseau routier dense, mais aussi par les transports en commun et le réseau cyclable, est très fréquenté par les automobilistes du bassin de vie Belfort/Héricourt/Montbéliard. La situation privilégiée de ce parking, sur l'échangeur entre l'A36 et la RN 1019, permet également une utilisation dans le cadre de déplacements pendulaires de plus longue portée, vers l'Alsace ou la Suisse, par exemple.

Le parking compte 45 places de stationnement ; il intègre des cheminements sécurisés pour les piétons, un abri couvert et des arceaux vélo. La végétalisation du parking permet l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle et l'éclairage public est équipé d'un système de détection de présence, répondant ainsi à l'exigence d'une réalisation sobre et durable.

Enfin, les infrastructures nécessaires à l'équipement ultérieur par des bornes de recharges électriques ont été prévues dans le cadre de l'aménagement : gaines d'alimentation, regards et coffret électrique.





*Parking de covoiturage, commune de Sévenans
Réalisation Grand Belfort, 2022*

Réduction des gaz à effet de serre générés par le transport

Grâce aux 38 bornes de recharge réparties dans l'agglomération, financées par Territoire d'Énergies et l'ADEME, les habitants bénéficient déjà d'un premier maillage favorable au développement des véhicules électriques.

Un travail de fond est réalisé par le Syndicat Mixte de Gestion de Parcs Automobiles Publics (SMGPAP) sur le renouvellement des véhicules, pour :

- intégrer une part croissante de véhicules électriques, notamment sur les véhicules utilitaires, en adéquation avec les usages spécifiques des services de la Ville et du Grand Belfort ;
- remplacer des véhicules diesel ancienne génération par des véhicules équipés de motorisations plus efficaces et de filtres à particules.

Ces actions permettent de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.



De plus, des expérimentations ont été menées en 2022 avec une benne à ordures ménagères électrique et un petit camion fonctionnant à l'hydrogène.

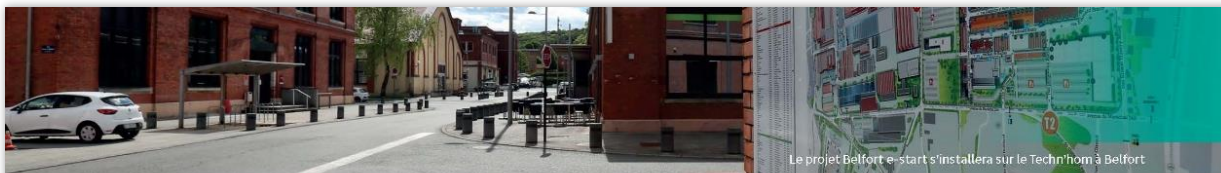
Elles permettent de mieux voir les capacités intrinsèques des véhicules, les adaptations d'usage qui leur correspondent (modification de circuits de collecte) ainsi que les modifications d'infrastructure nécessaires (nombre et localisation des bornes de recharge).

En parallèle, le recours à des pièces détachées « remanufacturées » se positionne dans une logique d'économie circulaire associant économies financières et diminution du besoin en matières premières.

1.8 Démonstrateur de la ville durable

Au travers du projet Belfort e-start, le Grand Belfort en partenariat avec l'UTBM, Enedis et Tandem souhaite faire un prototype de ville autonome en énergie.

Extrait de Voir en Grand 2^e semestre 2022



Belfort e-start : un projet du Grand Belfort choisi par l'État comme démonstrateur de la ville durable

Imaginez un quartier de votre ville qui puisse produire lui-même l'énergie qu'il consomme et vous obtiendrez Belfort e-start. Ce projet déposé par le Grand Belfort en partenariat avec l'UTBM, Enedis et Tandem est lauréat du programme « Démonstrateurs de la ville durable », lancé par l'État pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités.

Situé au cœur du Techn'hom, Belfort e-start aura pour mission de démontrer qu'il est techniquement et écologiquement possible, à l'échelle d'un quartier, de produire et de consommer son énergie localement. Mais comment ?

→ En diminuant les besoins en énergie notamment grâce à la rénovation des bâtiments.

→ En installant des panneaux solaires et des arbres à vent sur les toits des bâtiments et sur les parkings du Techn'hom.

→ En stockant l'énergie ainsi produite grâce à l'hydrogène et en la redistribuant directement au consommateur.

Ainsi, les entreprises et les services (crèche, restaurants, université) situés dans le quartier Belfort e-start, au Techn'hom, seront tous alimentés par de l'énergie verte locale.

Et comme l'innovation se partage, Belfort e-start c'est aussi un « projet pilote » qui pourra être repris par d'autres villes.

« C'est une fierté pour notre collectivité et pour Belfort qui intègre ainsi le réseau national de démonstrateurs en faveur de villes sobres, résilientes, inclusives et productives », indique Damien Meslot, Président du Grand Belfort.

Lancé en 2021 par l'État, l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable » est mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre de France 2030. Comme lauréat de ce programme, Belfort e-start bénéficiera d'un financement maximum de 500 000 euros en phase d'étude et de crédits supplémentaires pour sa phase de réalisation.

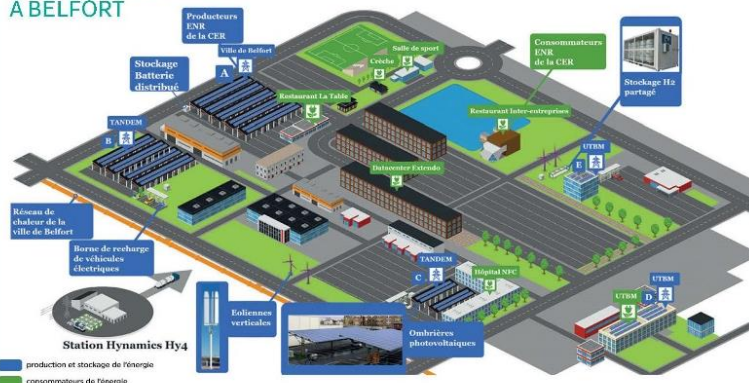
DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DURABLE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un démonstrateur de la ville durable c'est un projet social et environnemental qui mobilise des solutions innovantes :

- Il est porté par une collectivité et des partenaires publics ou privés ;
- Il s'inscrit dans le cadre d'une opération d'aménagement ou de renouvellement urbain à l'échelle d'un îlot, ou d'un quartier répondant aux enjeux locaux ;
- Il doit pouvoir être reproduit dans d'autres territoires.

PROJET "BELFORT E-START" SITUÉ AU TECHN'HOM À BELFORT

Belfort e-start a été pensé pour démontrer qu'un quartier peut produire, stocker, distribuer et consommer sa propre énergie verte.



2 Préservation des milieux et des ressources

2.1 Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Gestion des milieux aquatiques

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), le Grand Belfort a pu poursuivre les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Savoureuse, à Valdoie en 2022. En effet, une passe à poissons a été réalisée permettant aux poissons de circuler librement dans la rivière.



D'autres études sont en cours pour rétablir la continuité écologique des rivières. Ainsi après le seuil du « Leclerc » à Belfort et les seuils de Valdoie, ce sont six autres seuils qui seront prochainement rendus franchissables sur la Savoureuse dans la traversée de la ville de Belfort et au niveau du barrage de l'Arsot. Au-delà du rétablissement de la continuité écologique, le Grand Belfort se consacre également à l'amélioration de la morphologie des rivières. Une étude a permis d'identifier les tronçons de rivière où il faudrait agir prioritairement. Ce programme sera réalisé progressivement sur les prochaines années mais des études sont d'ores et déjà lancées comme par exemple le secteur de l'Allaine à Morvillars.

Assainissement

Le Grand Belfort a beaucoup investi pour améliorer la performance des stations de traitement des eaux usées : nouvelle station à Trévenans, réhabilitation du processus d'aération de la station de Belfort... Cette action va encore se poursuivre dans les années à venir : réhabilitation des clarificateurs de la station de Belfort, étude en cours sur le devenir des stations de Denney et Bavilliers... Le schéma directeur de l'agglomération d'assainissement de Phaffans-Bessoncourt a abouti à un programme de travaux qui va être mis en œuvre dans les années à venir et



un nouveau schéma directeur est en cours sur l'agglomération d'assainissement Chèvremont-Pérouse.

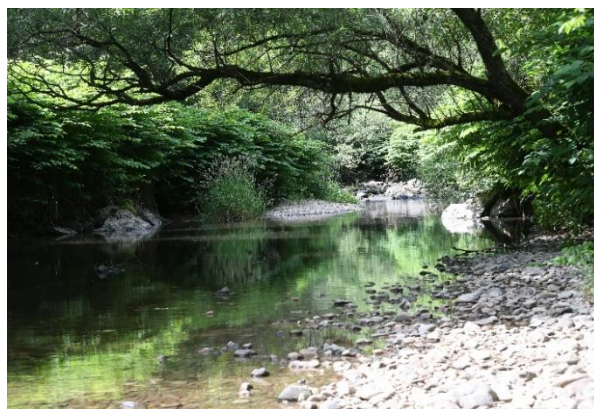
Le Grand Belfort réalise également des travaux afin de réduire les déversements d'eaux usées par élimination des eaux claires parasites. Ce type d'eaux claires peut générer des déversements intempestifs d'eaux usées vers le milieu naturel. Un programme important pour limiter ce type d'infiltration est en cours dans les communes du Grand Belfort. Simultanément, un projet de grande ampleur a été lancé à Belfort, qui consiste à déconnecter la « Goutte Cheneau », ruisseau descendant du Salbert, du réseau d'eaux usées de Belfort. Un tamponnement des eaux de ruissellement a été réalisé dans ce cadre. Des travaux rues Bohn, Férette, Jaurès, Lavandières ont également été menés. Ce projet se terminera par une mise en séparatif rue de la Découverte.

Depuis plusieurs années, le Grand Belfort sensibilise les entreprises à leurs rejets dans les réseaux, notamment en encadrant les rejets d'eaux usées non domestiques par des arrêtés d'autorisation de déversement. Cette action s'accompagne d'une aide technique et de conseil pour régulariser les installations non-conformes.

2.2 Préserver la ressource en eau

Sécuriser la ressource en eau

Le Grand Belfort investit également 1,5 M€ chaque année pour réduire les fuites sur les réseaux, en renouvelant les conduites les plus fragiles et en investissant dans des appareils de détection de fuites. Plus de 700 capteurs sont ainsi déployés pour une écoute en permanence du réseau et ainsi détecter les fuites au plus tôt. En parallèle, une gestion patrimoniale a été mise en place de manière à cibler les tronçons les plus fragiles et ainsi les renouveler prioritairement. Cette action a permis une hausse très significative du rendement du réseau, près de 15 % de plus en 5 ans : il atteint désormais 83,8 %.



Avec l'appui du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), le Grand Belfort a également lancé une étude à l'échelle du territoire permettant de mieux caractériser nos sols et proposer des secteurs propices à l'implantation de forages en vue de sécuriser la ressource en eau.

En parallèle, une étude sur la sécurisation durable de la ressource en eau sous l'égide du SAGE Allan va être lancée. Cette étude, stratégique et inter-collectivités, doit être à même de pouvoir garantir l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du bassin populationnel, à moyen et long termes, en intégrant l'ensemble des enjeux associés.

Récupération de l'eau de pluie

Afin de préserver la ressource en eau, le Grand Belfort souhaite pouvoir promouvoir l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie pour les particuliers. Pour cela, la collectivité proposera dès 2023 une aide financière aux particuliers.

Améliorer la qualité de l'eau de nos rivières

Par ailleurs, la collectivité est partenaire de la Chambre d'Agriculture 25-90 pour améliorer la qualité de l'eau distribuée. Un plan d'actions agricoles est mené depuis une dizaine d'années sur les captages prioritaires de Sermamagny, Morvillars et Fossemaigne (sensibilisation des agriculteurs, nouvelles pratiques, semis vert pour réduire les apports d'engrais sur les parcelles cultivées...). Les objectifs de ce plan d'actions, animé par la chambre d'agriculture, sont de sécuriser la ressource en eau vis-à-vis notamment de la présence de produits phytosanitaires et de nitrates. Un bilan et évaluation du plan d'actions a été engagé en 2021 et s'est poursuivi en 2022. Il déterminera les pistes d'actions pour un renouvellement du programme d'actions.

Sensibiliser les élus, le grand public et les scolaires

Afin de préserver notre ressource en eau, il est également nécessaire de sensibiliser le grand public aux grands enjeux de l'eau. C'est pourquoi le Grand Belfort organise régulièrement des visites de sites avec les scolaires ou le grand public au niveau de la station d'épuration de Bourogne ou la zone de captage de Sermamagny.

Par ailleurs, des bars à eau sont également tenus lors de certaines manifestations organisées par le Grand Belfort ou la Ville de Belfort comme par exemple le Festival International des Musiques Universitaires (FIMU).

D'autre part, un dossier spécial sur l'eau de plusieurs pages a été réalisé dans le magazine « Voir en Grand » du deuxième semestre de l'année 2022. Celui-ci explique notamment que l'eau est un bien précieux qu'il est nécessaire de préserver, les gestes du quotidien qui permettent d'économiser cette ressource, comment se passent la collecte et la distribution de l'eau potable ainsi que le traitement des eaux usées.

Un guide sur la gestion des eaux pluviales a été édité afin de conseiller les élus et les entreprises sur cette thématique. Une brochure à destination du grand public est également en cours d'élaboration.

Enfin, un plan de communication a également été élaboré à l'échelle du bassin versant de l'Allan. Celui-ci aura pour but de sensibiliser les élus, le grand public et les scolaires sur les thématiques suivantes : fonctionnement des milieux aquatiques, lien eau-aménagement du territoire, culture du risque inondation et économies d'eau en période de sécheresse.

2.3 Prévenir les risques naturels

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le Grand Belfort est en charge de la prévention des inondations.

Dans ce cadre, des travaux de mise en conformité du barrage de l'étang des Forges ont été entrepris en 2021 et poursuivis en 2022. Outre l'aspect sécuritaire des biens et des personnes qui en est l'enjeu principal, ces travaux auront également un bénéfice pour le milieu en réduisant considérablement les fuites de l'étang.

Le Grand Belfort participe également financièrement à hauteur de 100k€ par an à la gestion des bassins écrêteurs de crue gérés par le Département.

De plus, afin d'œuvrer à préparer le territoire à faire face à ce risque majeur, la collectivité a délibéré en faveur de l'élaboration d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ce dernier sera

réalisé à l'échelle du territoire de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) qui regroupe plusieurs collectivités et animé par l'EPTB Saône et Doubs.

D'autre part, le Grand Belfort est associé aux comités de pilotage concernant les révisions des Plans de Prévention du Risque Inondation de la Savoureuse et de la Bourbeuse élaborés par l'Etat.

2.4 Développer des politiques et programmes d'aménagement du territoire en intégrant le développement durable

Grand Belfort encourage les différents acteurs du territoire à intégrer de plus en plus le développement durable dans leurs politiques et programmes d'aménagements : réduction des emprises routières, végétalisation, perméabilisation des sols, développement des infrastructures cyclables et confortement de la place du piéton (exemple : requalification de l'avenue du Maréchal-Juin, aire de covoiturage, démolition d'anciens bâtiments dont les emprises ont été transformées en espaces verts (ancienne piscine du Parc aux Résidences).

Îlots de chaleurs



Le verger Marcel-Haegelen, créé en 2022 à la place de l'ancien Institut de soins infirmiers à Belfort

Le développement durable implique également la prise en compte des périodes de forte chaleur. Celles-ci génèrent des îlots de chaleur, des élévations localisées des températures maximales (diurnes et nocturnes) enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales. Conséquence du réchauffement climatique, ces îlots de Chaleur Urbains (ICU) sont la combinaison de l'urbanisation, de l'augmentation des températures, et du manque de précipitations.

Ces îlots de chaleur peuvent être à l'origine de dangers pour l'environnement avec par exemple la diffusion facilitée de polluants, la formation de smog, l'apparition de moisissures, l'émanation de substances toxiques.

Ils peuvent aussi avoir des conséquences sur la santé humaine comme le stress thermique, l'aggravation de pathologies préexistantes (cardiovasculaires ...), l'augmentation des maladies liées à la qualité de l'air, le repos nocturne perturbé.

Des solutions existent contre cette problématique des îlots de chaleur comme la préservation de la nature en ville, la dé-imperméabilisation des sols avec la mise en place de surfaces perméables ou semi-perméables et le développement d'Îlots de Fraicheur Urbain.

Le territoire du Grand Belfort a été intégré dans une étude menée par le Conseil Régional : programme Santé Aménagement Végétation Environnement – Îlots de Fraicheur Urbains (SAVE-IFU). Il a permis de mieux comprendre les facteurs favorisant les ICU, les retours d'expérience, les leviers à activer et le panel des solutions opérationnelles, dont la végétalisation qui est activement développée.

À ce titre, la ville de Belfort a reçu le trophée « Transition Écologique et Développement Durable » pour la plantation d'arbres lors des lauriers des collectivités locales 2022. En lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial, le travail dans ce domaine sera poursuivi en partenariat avec les communes et l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort.

Gestion intégrée des eaux pluviales

Une journée de formation à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) a été réalisée au sein de Grand Belfort afin de sensibiliser et former les agents des services techniques et les élus à cette thématique et ainsi pouvoir intégrer au mieux la gestion des eaux pluviales dans les futurs aménagements du territoire. Les aménagements permettant l'infiltration contribuent notamment en effet, à :

- Améliorer la qualité de l'eau et les milieux aquatiques,
- Réduire le ruissellement et les inondations urbaines,
- Favoriser l'adaptation des villes au changement climatique.

Projet de territoire et Contrat de relance de la transition écologique

Le Grand Belfort a pu poursuivre et adopter durant l'année 2022 son premier projet de territoire « Grand Belfort 2030 ». Ce document issu d'un travail de co-construction avec les maires des différentes communes, les membres du Bureau communautaire et les membres de la société civile rassemblés en Conseil de développement précise les grands enjeux du territoire.

En parallèle, la collectivité et la Préfecture du Territoire de Belfort ont signé durant l'année 2022 le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Conclu pour 6 ans, ce document permet d'intégrer les ambitions de la transition écologique dans les priorités de son projet de territoire.



2.5 Préservation de la qualité de l'air

L'aire urbaine est concernée par le Plan de Protection de l'Atmosphère, adopté en 2013. La plus connue est l'interdiction de brûlage des déchets verts. D'autres actions existent également : interdiction des foyers ouverts, promotion des appareils de chauffage au bois les moins polluants... Des mesures sont prises par les services de l'Etat en cas d'épisodes de pollution : circulation alternée, réduction de la vitesse maximale... La gratuité des transports en commun devient effective en cas de pic de pollution, sur la base des informations transmises par ATMO BFC et la Préfecture.

Afin de poursuivre son action dans le domaine de la préservation de la qualité de l'air, le Grand Belfort s'est engagé dans une démarche partenariale avec l'association Atmo BFC. L'association accompagne l'agglomération dans l'élaboration du volet « air » de son Plan Climat.

Parallèlement, une application smartphone géolocalisée « Air to go » a été développée par Atmo permettant une information de la population sur l'état de la qualité de l'air sur le territoire.

3 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

3.1 Améliorer l'habitat

Le Grand Belfort encourage et soutient l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique. Cet engagement s'est concrétisé à travers des opérations d'envergure visant à l'amélioration de l'habitat :

- Le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés. Quatre copropriétés à faible ressource avaient été identifiées, soit environ 280 logements. Ils ont fait l'objet d'un accompagnement par le Grand Belfort. Des informations ont été apportées aux copropriétaires sur les droits et devoirs de chacun (syndic, copropriétaires...) ainsi que des formations. Des diagnostics ont été également établis afin d'identifier des leviers d'économies d'énergie dans ces bâtiments anciens. Un accompagnement social a encore été proposé afin de trouver des solutions aux situations financières des familles. Suite à la finalisation de ce dispositif, un accompagnement est poursuivi afin de maintenir les dynamiques engagées et veiller à leur bon fonctionnement (appui juridique, outil de veille, accompagnement des copropriétés pour qu'elles puissent s'inscrire dans MaPrimeRénov Copropriétés...);
- L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine). Cette démarche permet de détecter des logements précaires, à revenus modestes ou à aménager pour maintenir les personnes à leur domicile. Un accompagnement administratif, financier et technique est ensuite proposé au locataire ou propriétaire pour engager des travaux d'amélioration du logement. Un gain énergétique important est attendu, tant au niveau des projets des propriétaires occupants, que des propriétaires bailleurs ;
- Le Grand Belfort apporte en dehors du secteur OPAH-RU Belfort Nord et Jean-Jaurès une aide financière sous condition de ressources aux propriétaires occupants soutenue par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et la rénovation énergétique ;
- En 2022, 26 logements situés sur le territoire de Grand Belfort (secteur OPAH-RU et secteur diffus) ont bénéficié d'un accompagnement et d'une aide financière en faveur de leur rénovation énergétique ;
- Avec l'aide de son partenaire Gaïa Énergie, le Grand Belfort accompagne les copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique ;
- Dans le quartier des Résidences, le Grand Belfort porte un programme de renouvellement urbain qui comprend de nombreuses opérations sur l'habitat, comme la démolition de grands ensembles de faible qualité thermique et la reconstruction de logements aux dernières normes énergétiques. 538 logements sociaux bénéficient également d'une réhabilitation énergétique par Territoire Habitat. Les espaces publics du quartier sont requalifiés en prenant en compte les objectifs de développement durable (maintien de la perméabilité des sols, végétalisation, îlots de fraîcheur, noues pour les eaux pluviales, liaisons cyclables).

3.2 Favoriser l'aménagement du territoire

L'agglomération vise à convertir les espaces mutables dont les friches en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB).

Le programme « Territoire d'Innovation » porté par le Grand Belfort et Pays Montbéliard Agglomération :

- permet de financer le déploiement d'un système de chauffage par le vecteur hydrogène qui sera mis en place dans un programme neuf de 15 logements sociaux porté par Territoire Habitat au Parc à Ballons à Belfort. Un second programme de 15 logements neufs situé à côté ne sera pas équipé du même modèle de chauffe et permettra, par l'installation de capteurs de mesures, la réalisation d'une étude comparative. Si celle-ci s'avère concluante, la solution pourra être déployée plus largement.
- permet de participer au programme Eco-Campus. Le Grand Belfort est financeur et maître d'ouvrage délégué par l'Etat pour la réalisation de trois opérations de réhabilitation énergétique, de construction d'une nouvelle chaufferie bois/gaz et de production d'électricité en photovoltaïque. Cette démarche concerne des bâtiments de formation et de recherche de l'IUT et de l'UTBM.

3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne

Le Conseil de développement est l'instance de démocratie participative du Grand Belfort, composée de représentants des milieux associatifs, éducatifs, scientifiques, culturels, publics, etc. Répartis en petits groupes, ils travaillent à la rédaction de contributions à destination du Grand Belfort. Un petit groupe a décidé de se saisir de la question de la sobriété énergétique et rendra un rapport avec des points de vigilance et pistes d'amélioration.

Lors de la phase de définition de la stratégie du Plan Climat, une concertation numérique et des ateliers participatifs avaient été organisés. Les propositions de fiches action seront également soumises à une concertation similaire.

3.4 Mobilité et Transport

Extrait de Voir en Grand 1^{er} semestre 2022



Mobilité dans le Nord Franche-Comté : une appli, trois réseaux

Que vous soyez dans le Territoire de Belfort, le Pays de Montbéliard ou le Pays d'Héricourt, il est désormais possible de circuler librement sur les trois réseaux de transports en commun avec une application unique : Nord Franche-Comté Mobilités.

Mise en place par le Syndicat mixte de transport Nord Franche-Comté, l'application pour smartphones Nord Franche-Comté Mobilités permet, en quelques clics, d'acheter un billet électronique pour circuler en toute liberté sur les trois réseaux de transport des collectivités participantes : Optymo (Territoire de Belfort), évolitY (Pays de Montbéliard agglomération) et Hériva (Communauté de communes du Pays d'Héricourt).

« Un titre unique de transport pour les trois réseaux, c'est l'évolution naturelle des choses, précise Damien Meslot, président du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté. Nos trois territoires forment un ensemble économique cohérent et imbriqué, sans parler de sa riche vie étudiante sur les trois campus. Favoriser les mobilités douces, c'est favoriser les échanges, et en même temps faire du bien à l'environnement. On est au cœur du rôle du Pôle métropolitain. »

Pour encore plus de praticité, l'application permet également d'acheter, aux tarifs habituels, des billets valables uniquement sur chacun des trois réseaux.

« Cette application permet de répondre à l'un des trois objectifs du Syndicat mixte des transports du Nord-Franche-Comté, à savoir une tarification commune, explique Damien Meslot. Nous travaillons maintenant à la mise en place d'une véritable coordination des trois réseaux et d'une information voyageur unique pour encore plus de fluidité dans les déplacements. »

TARIFS POUR LES TITRES « MÉTROPOLITAINS »

- 1 voyage (2 h) : 2 €
- 10 voyages (2 h) : 18 €
- 1 journée : 4,50 €
- Abonnement étudiant mensuel : 38 €

Si en plus des trois réseaux de transport en commun vous souhaitez inclure le TER dans votre voyage, pensez au Pass'OK !



Comment acheter un titre de transport

Avec l'application Nord Franche-Comté Mobilités



Je télécharge l'application Nord Franche-Comté Mobilités sur Google Play ou l'App Store.



Je m'inscris ou je m'identifie (je peux me connecter avec mes identifiants Tixipass ou évolitY-pass).



Je sélectionne le réseau sur lequel je veux circuler et choisis le e-ticket que je souhaite.



Je fournis les justificatifs demandés pour les titres qui le nécessitent et attends leur validation avant de les trouver dans mon panier ou de pouvoir finaliser l'achat.



Je procède au paiement.



Si je souhaite utiliser le réseau Hériva, je réserve au préalable au 0 810 070 400



Je monte à bord et valide mon titre en scannant le QR code situé à l'entrée du bus.



Je présente mon téléphone lorsqu'un contrôleur me le demande.



3.5 Faciliter l'insertion et l'emploi

Le Grand Belfort se réjouit de l'implantation d'une cafétéria sociale et inclusive.

Extrait de Voir en Grand 2^e semestre 2022



JonXion : ouverture d'une cafétéria sociale et inclusive

À Meroux-Moual, en face de la gare TGV, le bâtiment Nickel de JonXion Core* accueille une nouvelle cafétéria : les Tables d'Uzel. C'est un lieu chaleureux où douze travailleurs en situation de handicap concoctent une cuisine du terroir.

Cette nouvelle cafétéria de 120 places assises est conçue comme un véritable lieu de développement de compétences et d'inclusion. Derrière les fourneaux, douze personnes en situation de handicap travaillent avec enthousiasme les produits locaux pour régaler les clients de la JonXion de bons plats faits maison. Dans cet espace solidaire né d'un partenariat entre l'Adapei du Territoire de Belfort et la fondation Pluriel, on cultive à la fois le goût et le sens.

ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toutes ces personnes, cette cafétéria est un tremplin vers l'emploi. Chacune d'entre elles mérite sa place : sélectionnées sur des critères professionnels suite à

leur parcours de formation de près d'un an au sein de l'ESAT** du Territoire de Belfort, elles ont également fait plusieurs stages en immersion dans des cuisines partenaires. Aujourd'hui, aux Tables d'Uzel, elles développent leurs savoir-faire dans un milieu protégé au regard du handicap tout en pouvant travailler dans un domaine qui leur plaît. Leur projet, à terme : intégrer une entreprise du milieu ordinaire !

INFO+

La cafétéria est ouverte du lundi au vendredi, de 11 h 30 à 14 h, et dispose d'un parking gratuit. Consultez le menu de la semaine : bit.ly/menutableduzel Contact : 03 39 53 06 61



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les tables d'Uzel est une marque de cafétéria inclusive développée par l'ADAPEI***.

À Belfort, comme partout en France, l'ADAPEI œuvre en faveur des droits des personnes souffrant de handicap mental et de leurs familles.

Ses objectifs sont les suivants :

Dapporter une aide concrète aux personnes souffrant de déficience intellectuelle ;

D faciliter leurs possibilités d'éducation, et d'insertion sociale et professionnelle ;

Daccompagner sans limite de durée les personnes en situation de handicap, notamment dans les établissements spécialisés où elles sont suivies.

* JonXion Core : nom donné à la phase 2 de la JonXion qui fait partie de la politique de développement de l'offre tertiaire du Grand Belfort

** Établissements ou services d'aide par le travail

*** Association départementale de parents, d'amis et de personnes confrontées à une altération des fonctions mentales, cognitives, psychiques ou à un polyhandicap.

Les acteurs publics de l'agglomération favorisent, au travers de leurs commandes de travaux et services, l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Cela passe par:

- Les commandes de travaux et services passées aux structures d'insertion par l'activité économique,
- L'intégration de clauses d'insertion dans sa commande publique. Par exemple, depuis 2015, l'agglomération participe au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

A partir de janvier 2022, des jours de congés supplémentaires sont accordés par Grand Belfort pour les personnes reconnues en situation de handicap.

3.6 Développer la coopération transfrontalière

Le Grand Belfort, moteur du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Créé le 1^{er} septembre 2016, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté regroupe deux agglomérations et trois communautés de communes : Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), les Communautés de communes du Pays d'Héricourt, du Sud Territoire et des Vosges du Sud.

Le Pôle mène des actions d'intérêt métropolitain sur les cinq axes de compétence suivants :

- la santé,
- la promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture,
- le transport et les mobilités,
- le développement économique,
- l'aménagement du territoire.

Le Pôle représente également le territoire aux échelles nationale et européenne, en étant force de propositions lors des différentes contractualisations ou temps d'élaboration des schémas régionaux.

3.7 Aider les communes dans leur transition

L'agglomération soutient les projets des communes de manière financière mais aussi via l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Extraits de Voir en Grand 2^e semestre 2022

Le Grand Belfort aux côtés des projets de ses communes

Plus grand pour être plus fort, c'est la devise du Grand Belfort qui soutient les 52 communes de l'agglomération dans leurs projets grâce au fonds d'aide aux communes.

« Je souhaite que nos communes se sentent écoutées, soutenues et accompagnées par le Grand Belfort », explique Alexandre Mançanet, vice-président chargé du fonds de concours et des relations avec les communes. Cette volonté s'exprime concrètement à travers le fonds d'aide aux communes.

UNE AIDE FINANCIÈRE...

« L'objectif de ce fonds, dont l'enveloppe totale s'élève à 6 220 000 €, est de soutenir les communes dans leurs investissements et ainsi concourir au développement et à l'aménagement du territoire de l'agglomération. Chacune est libre d'utiliser ce fonds selon ses besoins. Cela permet notamment d'aider à financer des projets pour lesquels il n'y a pas de subvention ». Une commune peut ainsi prétendre à une aide pouvant aller de 60 000 à 200 000 €, en fonction de sa taille. Un cofinancement sans lequel de nombreux projets ne pourraient voir le jour... « C'est un choix politique car ça n'est pas une compétence obligatoire de l'agglomération », souligne l' élu.



La Maison du terroir accueille un marché de producteurs locaux (De gauche à droite : François Binoux-Rémy, directeur du service aux communes, Alexandre Mançanet, vice-président chargé du fonds de concours et des relations avec les communes et Christine Bainier, maire de Phaffans.

À PHAFFANS, UN PROJET SOUTENU PAR LE FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

Cette ancienne demeure datant du XVIII^e siècle a été réhabilitée pour devenir à terme une « maison du terroir » avec vente de produits locaux et expositions sur l'artisanat et l'agriculture. Le bâtiment accueille aussi un logement à l'étage et un local commercial en rez-de-chaussée. Ce projet a été cofinancé par le Grand Belfort via une subvention de son fonds d'aide aux communes de 42 520 €.

D'AUTRES EXEMPLES DE PROJETS COMMUNAUX AIDÉS PAR LE GRAND BELFORT EN 2022

Étoie : acquisition d'un tracteur tondeuse

Menoncourt : remplacement de l'éclairage public par des lampes leds

Valdoie : rénovation du mur du cimetière

Petit-Croix : remplacement de deux abribus et extension du columbarium

Frais : installation d'un abribus, éclairage d'un passage piéton, rénovation de la passerelle de l'étang

Fousseماغne : installation d'une échelle à neige

... ET UNE AIDE TECHNIQUE

Chaque commune doit pouvoir mener à bien les projets qu'elle juge essentiels. Mais certaines ont des ressources plus importantes que d'autres, notamment en terme de moyens humains. Pour rétablir l'équilibre, le Grand Belfort a créé un service dédié à l'accompagnement des communes et de leurs projets.

« *Les plus petites collectivités, notamment en milieu rural, n'ont pas toujours les moyens de mener à bien leurs projets, témoigne Alexandre Mançanet, également maire de Vauthiermont. Ce service du Grand Belfort met un ingénieur territorial à disposition de ces communes pour les aider à concrétiser leurs idées : déterminer leurs besoins, choisir les meilleures procédures, passer des marchés publics...* », rappelle l'élu. Les projets sont déjà nombreux, preuve que cet appui technique répond à une véritable attente.



Perspective de l'ancienne ferme rénovée qui accueillera prochainement deux cabinets médicaux à Bessoncourt.

À BESSONCOURT, UN PROJET ACCOMPAGNÉ PAR LE SERVICE D'AIDE AUX COMMUNES

Cette année, le service d'aide aux communes accompagne techniquement la reconstruction d'une ancienne ferme en deux cabinets médicaux et deux logements. Ce projet a également bénéficié d'une subvention de 150 000 € issue du fonds d'aide aux communes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Grâce au fonds de valorisation du patrimoine, chaque commune du Grand Belfort bénéficie également d'une aide de 15 000 € pour financer un ou plusieurs projets patrimoniaux qui participent à l'attractivité culturelle et touristique.

« *À Meroux-Moval, le lavoir communal perdait l'eau. Grâce à l'aide du Grand Belfort, des travaux d'étanchéité ont été réalisés sur le fonteni* et sur le bassin du lavoir. Ces travaux contribuent à la restauration et à la préservation d'un patrimoine cher au cœur des habitants* », souligne Stéphane Guyod, maire de Meroux-Moval.

* petite construction adjacente au lavoir



Stéphane Guyod, maire de Meroux-Moval, fier du patrimoine communal.

4 Épanouissement de tous les êtres humains

Les centres sont souvent identifiés comme denses, actifs et exposés à des flux importants et certains inconvénients.

Il est important d'équilibrer ces représentations avec des avantages, comme l'accès à la culture, l'épanouissement de la personne, tout en procurant également un accès facile aux espaces plus naturels. Les offres formulées par les acteurs publics du territoire sont autant des prestations tournées vers la population locale que des moyens de séduction, de réputation pour les villes.

4.1 Pratique du sport

Pour favoriser le bien-être de ses habitants, le Grand Belfort souhaite encourager la pratique sportive et l'accès à l'enseignement artistique. Pour cela, il s'appuie sur des équipements communautaires : les piscines Pannoux et du Parc, la Patinoire et le Conservatoire à Rayonnement Départemental. Les travaux pour la création de la nouvelle piscine du Parc se sont achevés en juin 2021, avec des équipements qui satisferont un public large.

Extraits de Voir en Grand 2^e semestre 2022

Bien-être et compétition grâce aux deux piscines du Grand Belfort

Les piscines du Parc et Gabriel-Pannoux répondent aux envies et aux besoins de chacun avec des espaces dédiés aux loisirs, à la pratique d'activités sportives ou de bien-être et aux compétitions.

UNE PALETTE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES

« Les deux piscines sont un véritable atout pour les habitants du Grand Belfort », insiste Florence Besancenot, vice-présidente chargée des grands équipements sportifs. Elles proposent des cours de natation pour les scolaires et le grand public.

Diverses activités sont proposées : jardin aquatique, natation prénatale, aquagym, aquabike mais on peut aussi tout simplement nager à son rythme.

« Avec son bassin sportif de 25 m de long, son bassin ludique et d'apprentissage de 300 m², sa rivière à contre-courant et son jeu d'eau, un espace bien-être avec spa, hammam, deux saunas et solarium, chacun trouve son compte à la piscine du Parc », enchaîne l'élue.

DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES CLUBS SPORTIFS

Chaque semaine, les deux piscines permettent aux huit clubs que compte le Grand Belfort d'exercer leur discipline, plongée, natation, waterpolo, triathlon ou encore sauvetage. « La qualité d'équipement des structures attire aussi les grandes compétitions aquatiques qui participent à l'attractivité du territoire », souligne Florence Besancenot.

↳ INFO+

Programme complet sur grandbelfort.fr
• Piscine Pannoux - boulevard Richelieu
Tél. 03 70 04 80 50
• Piscine du Parc - parc de loisirs de la Douce
Tél. 03 70 04 80 30

La piscine Gabriel-Pannoux est ouverte aux clubs mais reste actuellement fermée au public pour réparer les dégâts causés par la grêle du mois de juin. La réouverture est prévue après les vacances de la Toussaint en fonction de l'avancée des travaux.



Les piscines du Grand Belfort sont ouvertes à la pratique sportive comme à celle de loisir.

La patinoire : un lieu où sport et loisirs se rencontrent

DES ANIMATIONS POUR TOUS

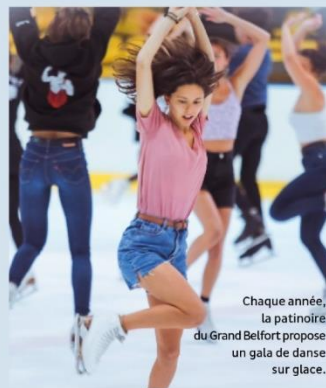
1600 m² de glace accueillent les scolaires, les clubs de sport et le grand public. « Avec ses séances de patinage de loisirs et ses soirées d'animations, la patinoire attire la jeunesse du Grand Belfort et au-delà », précise Florence Besancenot, vice-présidente chargée des grands équipements sportifs. « Les familles profitent également des joies de la glisse grâce au dimanche en famille, un moment privilégié entre parents et enfants. Un espace aménagé avec du matériel ludique est installé dans une zone sécurisée », rajoute l'élue. Cerise sur le gâteau : la location des patins est gratuite pour toute la famille si l'un des parents accompagne les enfants sur la glace.

DES SPECTACLES SPORTIFS ÉCLECTIQUES

Tout au long de l'année, « le grand public peut assister aux rencontres sportives des clubs tels que hockey et short-track. La saison se clôture traditionnellement par les galas de patinage artistique et de danse et patinage sur glace. Du beau spectacle en perspective ! », conclut Florence Besancenot.

↳ INFO+

Programme complet sur grandbelfort.fr
Patinoire - parc de loisirs de la Douce
Tél. : 03 70 04 80 40



Chaque année, la patinoire du Grand Belfort propose un gala de danse sur glace.

Extraits de Voir en Grand I^{er} semestre 2022

Premier bilan positif pour la piscine du Parc

Ouverte en juin 2021, la nouvelle piscine du Parc fête bientôt son premier anniversaire. Qu'en est-il un an plus tard ?

Début février, l'ancienne piscine quittait définitivement le paysage du parc de la Douce après 45 ans de loyaux services. La piscine du Parc est aujourd'hui un complexe contemporain aux installations dernier cri répondant aux attentes des clubs sportifs comme du grand public.

L'heure est au bilan et les retours du public sont positifs. Florence Besancenot, vice-présidente du Grand Belfort chargée des grands équipements sportifs témoigne : « *Les nageurs comme le personnel qui y travaille apprécient le cadre et le confort de la nouvelle piscine* ». Au-delà d'une architecture repensée, les activités aquatiques ont pris de l'ampleur : « *Entre l'aquagym, le jardin aquatique, la natation prénatale..., des cours collectifs sont donnés tous les jours de la semaine. 17 vélos supplémentaires sont à disposition du public pour profiter des nouveaux cours d'aquabike* ».

L'espace bien-être a lui aussi ses amateurs : « *il a accueilli 1 300 personnes au premier trimestre de la saison. C'est un vrai succès car c'est tout nouveau à Belfort* », complète l'élue.

Certains détails techniques restent à améliorer comme la billetterie électronique ou la régulation de la température dans les vestiaires, mais l'engouement du public est là, encourageant l'équipe de la piscine à se projeter vers d'autres nouveautés.



Espace bien-être Un parcours détente en 5 étapes à tester

Commencez l'escapade par un passage sous la douche avec jets massants pour amorcer la détente.

Entrez ensuite dans le hammam pour éliminer les toxines en profondeur pendant quinze minutes. Installé dans une pièce carrelée, vous disparaîtz dans la vapeur d'eau et profitez de ses bienfaits. À la sortie, une seconde douche, froide, est appréciable pour revigorer votre corps. Dirigez-vous ensuite vers le sauna, température affichée à 80°C. L'ambiance est chaleureuse dans cette cabine en bois aux origines nordiques. La chaleur sèche qui s'en dégage s'obtient en arrosant de petites pierres brûlantes sur un poêle.

Dix minutes plus tard, direction le spa : un bassin à bulles, jets massant, chauffé à 36°C pour se relaxer et terminer votre parcours détente avec la vue nature qu'offrent les grandes baies vitrées. Pour vingt minutes ou pour deux heures, en solo ou accompagné, l'espace bien-être de la piscine du Parc est une expérience à tester et à renouveler ! Alors, on se jette à l'eau ?

Infos et réservation à l'accueil de la piscine.

→ Espace bien-être

Tarif : 12 € la séance de 2 h. Abonnement possible.

INFO+

Horaires, tarifs et programme des activités disponibles sur grandbelfort.fr, rubrique sports.

Belfort accueillera le championnat de France de montgolfières

La fédération française d'aérostation a choisi Belfort pour accueillir le championnat de France de montgolfières l'été prochain. Du 20 au 27 août 2022, une soixantaine de montgolfières animeront ainsi le ciel du Grand Belfort. Un beau spectacle, majestueux et coloré, en perspective. Un comité d'organisation sous la présidence de Raymond Seigeot, composé des quatre clubs

locaux (club aérostatique de Franche-Comté, Vol Passion, les Bulles libres et Territoire Montgolfières) et de la Ville de Belfort, s'est réuni pour rendre cet événement possible. Des compétiteurs de la France entière, mais aussi des pilotes suisses, allemands, belges voleront au-dessus de la Citadelle et du Lion. « Ce championnat de France est aussi une belle occasion de faire découvrir notre

patrimoine vu du ciel » précise Pierre-Jérôme Collard, adjoint au maire de Belfort, chargé des sports et des relations avec les clubs.

UNE FÊTE POUR TOUS

Le public sera associé à l'événement. Vous pourrez vous inscrire pour des baptêmes de l'air en montgolfière tout au long de la semaine, en fonction de la météo.

L'athlète belfortaine Tiffany Huot-Marchand aux JO de Pékin

Tiffany Huot-Marchand a représenté la France en short-track aux JO d'hiver à Pékin. Licenciée à l'ASM Belfort-Vitesse, la patineuse fait partie des sportifs de haut niveau soutenus par la Ville de Belfort.

ACCOMPAGNER LES SPORTIFS VERS LE PLUS HAUT NIVEAU

Engagée dans une dynamique qui vise à soutenir des sportifs de haut niveau, la Ville de Belfort a fait le choix d'accompagner Tiffany Huot-Marchand. « Grâce au soutien de la Ville de Belfort, qui lui accorde une subvention de 6 000 € pour son statut de sportive de haut niveau et 10 000 € pour sa qualification aux Jeux olympiques, elle peut se consacrer à 100% à la performance et à l'évolution de sa condition physique et mentale » indique Pierre-Jérôme Collard, adjoint au maire de Belfort, chargé des sports et des relations avec les clubs sportifs.

UNE FIERTÉ POUR BELFORT ET LE GRAND BELFORT

Avec ses titres de championne de France, d'Europe et de vice-championne du monde en relais, Tiffany Huot-Marchand fait rayonner l'ASM Belfort Vitesse. « Avant de participer à des compétitions internationales, elle s'est entraînée à la patinoire du Grand Belfort dont les vitres sont recouvertes de photos de ses exploits, souligne Florence Besancenot, vice-présidente chargée des grands équipements sportifs. Cet équipement de qualité a contribué à la formation de champions tels que Tiffany Huot-Marchand en patinage de vitesse ou encore Olivier Schoenfelder en danse sur glace, sans oublier les nombreux jeunes lauréats de titres nationaux. », conclut l'élue.



INFO+

Suivre Tiffany Huot-Marchand sur Facebook : www.facebook.com/Huotmarchand.tiffany

4.2 Favoriser l'éducation artistique et culturelle

Sur le territoire de l'agglomération et notamment dans la ville-centre Belfort, une offre très diversifiée dans le champ culturel en termes d'animation événementielle et d'infrastructures est proposée : festivals de musique ou de cinéma (Festival International de Musique Universitaire, Eurockéennes, Festival Entrevue, ...), structures culturelles (Centre Chorégraphique National Viadance, la Maison du Peuple, La Poudrière, ...).

Les neuf sites d'enseignement du Conservatoire se répartissent sur l'ensemble de l'agglomération, sur huit communes : Belfort, Bourogne, Châtenois-les-Forges, Chèvremont, Danjoutin, Frais, Montreux-Château et Valdoie. Les disciplines sont variées et répondent aux besoins du plus grand nombre. Grand

Belfort a également validé l'instauration d'un tarif en fonction de l'âge, du lieu de résidence et des revenus des familles. Depuis 2015, le Conservatoire a ouvert un département « Apprentissages artistiques et handicaps » et propose plusieurs dispositifs pédagogiques et artistiques qui permettent déjà à 45 élèves (38 musiciens et 7 danseurs) de suivre un parcours de formation entièrement adapté pour ces publics.

Extrait de Voir en Grand 1^{er} semestre 2022

Portes ouvertes sur le conservatoire

Musique, danse, théâtre, le conservatoire du Grand Belfort Henri-Dutilleux, c'est une cinquantaine de disciplines pour s'éveiller à la culture. Tout un monde à découvrir lors des portes ouvertes du **samedi 21 mai**.

Huit sites du conservatoire vous accueilleront tout au long de la journée pour vous révéler toute la richesse des activités proposées par le conservatoire du Grand Belfort Henri-Dutilleux. À chaque site sa spécialité, par exemple les musiques actuelles à Chèvremont, les instruments de l'orchestre à Valdoie...

Vous pourrez rencontrer les enseignants, découvrir en quoi consiste l'enseignement artistique, quels sont ses débouchés, profiter aussi de concerts proposés par les élèves et essayer différents instruments (si la situation sanitaire le permet).

DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX UNIVERS

Ce sera aussi l'occasion de découvrir tout l'éventail des actions mises en place pour permettre aux enfants atteints d'un handicap de s'épanouir grâce à la musique ou à la danse.

Vous aurez ainsi un bel aperçu des différents univers réunis au sein du conservatoire : la musique et la danse, avec un éveil artistique dès l'âge de 4 ans, ou encore le théâtre, à partir de 9 ans, en partenariat avec le Granit. Les pré-inscriptions seront aussi possibles pour la prochaine rentrée.

INFO+

Portes ouvertes le samedi 21 mai, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Inscriptions aux enseignements jusqu'au 15 septembre
www.grandbelfort.fr/fr/conservatoire

LES PLAISIRS DE LA CULTURE POUR TOUS

S'épanouir à travers la culture lorsque l'on est atteint d'un handicap, c'est ce que propose le conservatoire grâce à une démarche ambitieuse : « *Il y a une volonté claire du Grand Belfort pour l'inclusion des personnes handicapées, avec un département dédié, des enseignants formés et volontaires* », souligne le directeur, Philippe Barthod. Cela se traduit par des parcours en musique et en danse avec des cours individuels, de l'apprentissage en petits groupes qui permettent d'intégrer ensuite des ensembles.

Le conservatoire mène des projets avec plusieurs partenaires comme l'ADAPEI 90, l'UTBM au travers de son département design et ergonomie, l'institut Perdrizet de Giromagny, la Maison d'accueil spécialisée de Chauv, les écoles belfortaines accueillant des enfants autistes... Les élèves peuvent ainsi s'initier aux percussions, à l'expression corporelle, vocale, à la danse...

Le Grand Belfort s'est par ailleurs positionné dans la création d'un site spécialisé qui verra le jour à Châtenois-les-Forges.

2^e Concours international de composition pour orchestre d'harmonie Belfort-France
Inscriptions 06.09.21 - 06.05.22

2nd International Composition Contest for Wind Band Belfort-France
Registrations 06.09.21 - 06.05.22

La 2^e édition du concours international de composition de la Ville de Belfort et de l'OHVB est lancée. Son thème ? La création d'une pièce pour orchestre d'harmonie et ensemble de musiques actuelles. Après un beau succès en 2019, c'est à nouveau une belle occasion pour les compositeurs de faire connaître leurs œuvres.

Inscriptions : jusqu'au 6 mai.
Renseignements : concours.harmonie-belfort.com

4.3 Développer le tourisme

Le pôle touristique de Montreux-Château

Le Grand Belfort a la gestion du pôle touristique de Montreux- Château.

Il comprend une halte fluviale équipée pour accueillir huit bateaux, une aire de camping-car qui propose sept places, la péniche restaurant qui est propriété du Grand Belfort.

Afin de valoriser ses atouts fluviaux et fluvestres et développer le tourisme d'itinérance, le Grand Belfort s'est engagé, sous l'impulsion des Voies Navigables de France, dans un protocole de partenariat pour s'inscrire, à terme, dans le cadre d'un contrat de canal.



Belfort Tourisme

Depuis 2017, le Grand Belfort subventionne l'office de tourisme qui met en œuvre les mesures permettant de développer l'activité touristique sur l'agglomération.

Le partenariat avec le Comité Régional du Tourisme

Le Grand Belfort participe aux actions marketing du CRT Bourgogne-Franche-Comté.

Valorisation de la ceinture fortifiée Nord Franche-Comté

Le Grand Belfort s'est engagé aux côtés de trois EPCI voisins dans une convention dont il s'est vu confier l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de valoriser ce patrimoine commun unique, en élaborant un schéma de développement touristique. Une identité graphique commune et des outils digitaux partagés ont été développés et seront lancés début 2023.

Circuits de randonnées pédestre

Grâce à un partenariat avec l'association Balisage 90, 14 circuits de randonnées pédestre existent sur le territoire du Grand Belfort. Ce sont des circuits accessibles qui permettent de parcourir les villages situés à l'est du territoire dans l'ancienne Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse.

Le Grand Belfort a réédité des brochures pour chacun des circuits. Celles-ci comprennent un descriptif complet de l'itinéraire, les kilométrages et le temps de marche ainsi que des éléments touristiques et culturels sur le patrimoine rencontré en chemin.



5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Grand Belfort veut s'inscrire dans l'effort national en faveur de la consommation et la production durables, aussi bien à travers sa politique d'achat public que dans la gestion des déchets.

Ainsi, deux zones pilotes d'éclairage public sont en test à Belfort depuis 2021 pour économiser l'énergie avec la mise en place de détection de présence. Pour la vidéosurveillance, la réparation du matériel est privilégiée au remplacement.

5.1 Gérer les déchets de façon durable

Gestion et valorisation des déchets ménagers

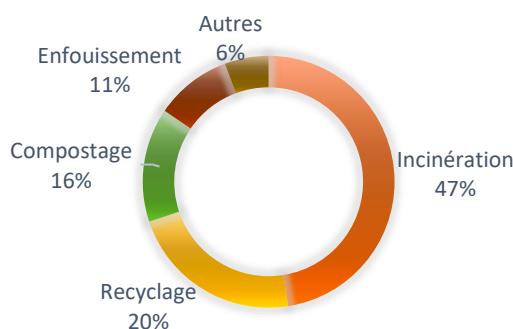
La collecte sélective des déchets permet de séparer les ordures ménagères résiduelles (bacs bruns) des déchets recyclables (bacs jaunes) comme le papier, le carton, les bouteilles, les flaconnages en plastique, les emballages métalliques et les briques alimentaires. Le verre est collecté aux différents points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition sur le territoire.

Au 1^{er} janvier 2023, les 52 des communes du Grand Belfort appliqueront les consignes de tri élargies à tous les emballages en plastique, contre 18 communes jusqu'à présent. Cette extension des consignes de tri permet aux habitants de trier tous les emballages ménagers comme des pots, des barquettes et des films plastiques en plus des bouteilles et flacons en plastique. L'objectif est de recycler davantage de matières et de réduire la quantité de déchets qui finissent à l'incinération ou à l'enfouissement.

Sur le Grand Belfort, l'incinération reste le principal mode de traitement des déchets. Le recyclage et le compostage sont des pratiques qui néanmoins s'intensifient.



Répartition des modes de traitement



Répartition des modes de traitement des déchets sur le Grand Belfort en 2021

Sur le territoire du Grand Belfort, le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) est délégué au SERTRID. Les ordures ménagères collectées via le bac brun sont valorisées à l'usine d'incinération de Bourogne (47 % du traitement). La chaleur dégagée par la combustion des déchets permet de produire de la vapeur sous pression qui elle-même produit de l'électricité en faisant tourner un alternateur. En 2021, la production d'ordures ménagères par habitant est estimée à 216 kg.

Une quatrième déchetterie a été réalisée et ouverte à Fontaine sur le site de l'aéroparc en 2022.

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est réalisé par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour inciter les usagers à trier leurs déchets, le Grand Belfort s'appuie sur la communication et sur l'action de la police du tri selon trois leviers :

- contrôle des bacs ;
- sensibilisation en porte à porte ;
- verbalisation.

Le service déchets ménagers s'attache désormais à réduire fortement la production :

- des ordures ménagères résiduelles (bac brun), en mettant en place l'extension des consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2023 et la collecte des bio-déchets dès le 1^{er} janvier 2024 ;
- des déchets verts en développant le compostage et en incitant à la gestion des déchets verts à la parcelle ;
- des encombrants, en favorisant le réemploi.



Filières spécifiques et économie circulaire

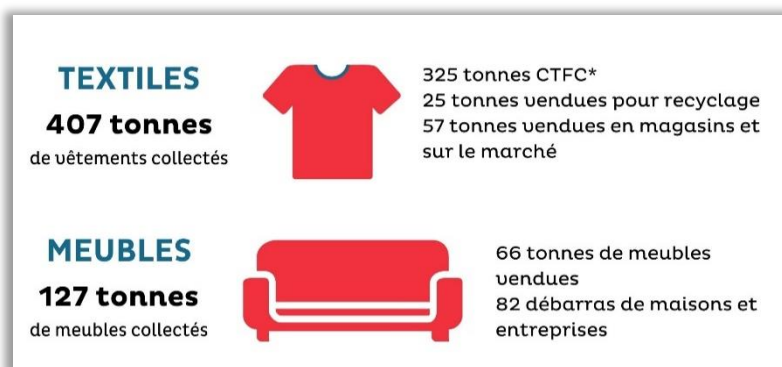
La réduction passe également par l'amélioration du tri à la source. L'agglomération et ses services partenaires s'efforcent de favoriser les filières les plus adaptées possibles. A titre d'exemple, le SMGPAP (Syndicat mixte pour la gestion de parcs automobiles publics) recourt à des filières spécifiques pour les déchets pneumatiques, les lubrifiants usagés, les bombes aérosols, les ampoules, les pièces électriques ainsi que les métaux.

En 2022, un espace ressourcerie a été créé dans chacune des quatre déchetteries du Grand Belfort. Les objets qui y sont déposés ont une seconde vie dans les boutiques solidaires de la Ressourcerie 90.

La Ressourcerie 90 (issue de la fusion des associations Inser'Vêt et Chamois Environnement) est positionnée sur des activités de collecte, rénovation, revente et recyclage d'objets, meubles et textiles.

Elle s'affirme comme actrice incontournable de l'économie sociale et solidaire à l'échelle du département en développant des emplois locaux et en favorisant l'insertion des personnes en difficulté. La Ressourcerie 90, située rue de Soissons à Belfort, fonctionne sur le principe des 3 R, Réduire - Réutiliser - Recycler, et sensibilise en ce sens son public avec l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

En 2020, la filière textile représente 296 tonnes de collecte dans les différents points mis en place sur le périmètre de la collectivité. De nombreuses autres opérations sont effectuées par la Ressourcerie comme par exemple la récupération de livres, la destruction et le recyclage de documents confidentiels, la collecte de cartons des commerçants de l'hyper centre de Belfort.



Chiffres des tonnages totaux récoltés par la Ressourcerie 90 en 2021

Démarche pour limiter le nombre de batteries dans nos équipements

La production et la fin de vie des batteries sont très impactantes pour l'environnement, d'où l'intérêt d'en limiter l'usage. Cela est d'ailleurs inscrit dans la charte des Équipements Techniques. La démarche est de limiter autant que possible l'installation de nouvelles batteries. Le Grand Belfort connecte donc les équipements au réseau électrique lorsque c'est possible, ce qui permet de s'affranchir de nombreuses batteries.

De plus, le recours à des batteries centralisées est préféré à des batteries dans chaque équipement. Ce qui peut permettre de mutualiser et de réduire le nombre de batteries nécessaires.

5.2 Promouvoir des marchés publics socialement et écologiquement responsables

L'agglomération travaille à insérer des clauses sociales et environnementales dans les prochains contrats et marchés publics.

Des partenariats sont signés auprès d'Entreprises Adaptées ou d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail.



**GRAND
BELFORT**

Place d'Armes
90020 BELFORT

www.grandbelfort.fr

